

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2025

Le Conseil municipal de Beaufort s'est réuni en séance ordinaire, le 4 FEVRIER 2025, sous la présidence de M. Christian FRISON-ROCHE, Maire.

DATE DE CONVOCATION : 28 janvier 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15

PRESENTS : Mmes & MM. FRISON-ROCHE Christian, MIRABAIL Jean-Pierre, MOLLINET Gisèle, DOIX Thierry, ROUX-NOUVEL Florence, VINCENZI Walter, VIALLET Bruno, DUC-GONINAZ Guy, JOGUET Mathieu, VIARD-GAUDIN Eliette, BLANC Nicolas, MENOTTO Sylvain

ABSENTE REPRESENTEE : Mme CRESSENS Annick par Mme VIARD-GAUDIN Eliette

ABSENTE : Mme HORNECKER Justine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PALLUEL-BLANC Célia

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire donne la parole à Mme Séverine VIBERT, invitée à s'exprimer suite à sa décision de démissionner de ses fonctions d'élue et de première adjointe au sein du Conseil Municipal de Beaufort.

Par une lettre ouverte en date du 6 janvier 2025, adressée à ses collègues élus et à Monsieur Le Préfet de la Savoie, Mme Séverine VIBERT a en effet exposé les raisons de sa démission, cette dernière étant effective depuis le 21 janvier 2025.

Après avoir entendu ses arguments et pour donner suite aux échanges intervenus portant notamment sur son engagement à poursuivre le travail en tant que conseillère Régionale au service du territoire, M Le Maire remercie Mme VIBERT pour le travail accompli. Elle quitte la salle accompagnée par 6 élus tenant à marquer leur soutien à la personne et au travail accompli par cette dernière depuis le début du mandat.

Le quorum étant respecté au retour des élus, après approbation du procès-verbal de la séance précédente, M le Maire déclare ouvert la séance du Conseil municipal.

Il propose de rajouter à l'ordre du jour, ce qui est accepté :

- la détermination du montant des indemnités des élus,
- la modification de la délibération pour la vente de terrain au Col du Pré à M BLANC Luc,
- la modification de l'aménagement de la forêt communale au regard de la situation sanitaire (scolytes)
- la validation des dates d'ouverture du domaine skiable pour la saison d'hiver 2025/2026 et des tarifs pour les forfaits saison « Early Bird »

Détermination du nombre d'adjoints

M le Maire rappelle que, suite à la démission de Mme Séverine VIBERT, le nombre d'adjoints s'élève à 3 et qu'il convient de se prononcer sur ce nombre. Il propose de revenir à 5 postes d'adjoints pour assurer le bon fonctionnement de la collectivité. Le Conseil valide à l'unanimité cette proposition.

Election des adjoints et des délégués

Le nombre d'adjoints ayant été fixé à 5, M. le Maire appelle les candidatures en précisant que l'élection s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel avec une obligation de parité.

Seule la liste présentée par « Agir ensemble pour Arêches Beaufort et le Beaufortain » étant candidate, il est procédé au vote à bulletin secret après avoir désigné 2 assesseurs.

La liste proposée ayant obtenu 10 suffrages (sur 14 votants), sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau et immédiatement installés :

- M. MIRABAIL Jean-Pierre, 1er adjoint au Maire
- Mme MOLLIET Gisèle, 2e adjoint au Maire
- M. DOIX Thierry – 3e adjoint au Maire
- Mme ROUX-NOUVEL Florence, 4e adjoint au Maire
- M. VINCENZI Walter, 5e adjoint au Maire

Les délégations de chaque adjoint sont les suivantes :

- M. MIRABAIL Jean-Pierre, sécurité
- Mme MOLLIET Gisèle, agriculture, forêt, environnement,
- M. DOIX Thierry, travaux
- Mme ROUX-NOUVEL Florence, action sociale, éducation, enfance, jeunesse, familles, aînés
- M. VINCENZI Walter, patrimoine et culture

M Le Maire rappelle que seuls 2 délégués sont actuellement en fonction : M Nicolas BLANC (tourisme) et Mme VIARD GAUDIN Eliette (créer du lien, vie associative, sport).

Il est proposé de créer une délégation aux finances et de proposer cette dernière à M. Guy DUC GONINAZ, qui l'accepte.

Les sujets et dossiers en lien avec les ressources humaines et la communication seront pris en charge par M le Maire, avec l'appui de Mme PALLUEL-BLANC Célia, vice-présidente de la commission.

La composition des commissions municipales reste inchangée.

Enfin, M. VIALLET Bruno, élu suppléant à la Communauté d'Agglomération Arlysère devient élu titulaire et siègera au Conseil d'Agglomération aux côtés de M. le Maire, la commune de Beaufort ayant 2 élus communautaires.

Un débat portant sur le fonctionnement du Conseil municipal et les difficultés rencontrées notamment par des élus en activité professionnelle pour mener à bien leur mandat et être suffisamment présents s'engage. Une modification des calendriers de réunion pourrait permettre d'améliorer ce point étant précisé que chaque élu est destinataire, après chacune des réunions hebdomadaires (travaux, municipalité) d'un compte rendu diffusé immédiatement.

Attribution des indemnités de fonction

Suite à l'élection de 5 adjoints et d'un nouveau délégué, M. le Maire informe le Conseil de la nécessité de procéder à une nouvelle répartition des indemnités de fonctions et propose de maintenir les indemnités au montant actuel. Cette proposition est validée à l'unanimité.

Validation du montant de la dotation de fonctionnement de l'OT pour 2025

(M. Nicolas BLANC sort de la salle pour le vote)

Après avoir, lors de la séance du 18 novembre 2024, d'une part pris connaissance du bilan de l'Office de tourisme pour 2024 et d'autre part validé la convention d'objectifs avec l'Office de Tourisme pour 3 ans (2025/2026/2027), convention relative aux objectifs et actions à mettre en œuvre par ce dernier, le Conseil prend connaissance de la proposition budgétaire pour 2025 qui s'inscrit dans le cadre de cette convention.

Pour répondre aux objectifs fixés par la collectivité et assurer les missions qui en découlent en 2025, l'Office disposera d'une dotation d'un montant de 688 000 € (soit 8 000 € de plus qu'en 2024). Cette proposition est validée à l'unanimité.

Engagement des consultations avant le vote des budgets primitifs 2025

Le Conseil autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager les consultations urgentes avant la validation des budgets primitifs 2025 prévu le 24 mars 2025, étant précisé qu'il sera rendu compte au Conseil municipal de l'avancement des différentes procédures.

Demandes de subventions à solliciter pour projets communaux

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à déposer en anticipation au vote des budgets primitifs 2025, des demandes de subvention pour les investissements communaux, auprès de la Région, de l'Etat, du Département et de l'Europe.

Validation des tarifs du SDIS (transports bas de piste)

Le Conseil prend connaissance des tarifs des transports des blessés effectués par les services du SDIS, du bas de piste vers une structure médicale (240 € pour le transport jusqu'à la maison de santé et 376 € pour le transport au centre hospitalier), et valide à l'unanimité ces derniers. Il est précisé que le SDIS intervient en cas d'indisponibilité des ambulances privées.

Réhabilitation de la ferme de la Cayère : avenant aux marchés de travaux (lots 7 et 8) et au marché de maîtrise d'œuvre de la scénographie

Le conseil prend connaissance des propositions d'avenants aux marchés de travaux des lots n°7 (cloisons-doublages-isolation thermique intérieure), n°8 (peintures extérieures et intérieures) et n°9 (carrelages-faïences-chapes carrelages), respectivement avec les entreprises SARL PONCET (7 et 8) et EURL Vision carrelage (9) portant les marchés aux montants suivants :

- Lot 7 : avenant de 33 696,01 € HT sur une offre initiale de 28 088.11 € HT portant le marché à 61 784.12 € HT (au regard d'un erreur dans le DQE sur les quantités de placo)
- Lot 8 : avenant de 10 556.30 € HT sur une offre initiale de 36 796.34 € HT portant le marché à 47 352.64 € HT (au regard d'un erreur dans le DQE sur les quantités de peinture de placo).
- Lot 9 : avenant à la baisse de 13 625.00 € HT sur une offre initiale de 26 087.56 € HT portant le marché à 12 462.56 € HT (prix de dallage quartzé compté également dans le lot 2).

Le conseil valide à l'unanimité ces 3 avenants qui impactent le budget d'un montant de 30 627.31 € HT.

S'agissant du marché de maîtrise d'œuvre de la scénographie, une plus-value d'un montant de 8 020.00 € correspondant à des prestations complémentaires et portant le marché à 46 035.00 € (pour une offre initiale de 38 015.00 € HT) est validée.

Validation des dates d'ouverture du domaine skiable pour la saison d'hiver 2025/2026 et des tarifs pour les forfaits saison « Early Bird »

Le Conseil d'administration de la SEMAB propose une ouverture du samedi 20 décembre 2025 au dimanche 12 avril 2026, avec des pré-ouvertures les week-ends du 6 et 7 décembre et du 13 et 14 décembre 2025.

Après débat portant notamment sur l'opportunité d'ouvrir le domaine jusqu'au 12 avril 2026, au regard des potentielles dates de fermeture des hébergeurs, le Conseil décide

de reporter la décision à la prochaine séance après avoir vérifié ce point en consultant les opérateurs.

Le Conseil valide à l'unanimité la mise en place du tarif « Early Bird », tarif préférentiel à 50% pour l'achat d'un forfait saison (incluant l'été 2025 et la saison d'hiver 2026), cette offre promotionnelle étant valable jusqu'au 1^{er} mai 2025, avec un maximum de 200 forfaits vendus.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de 4 biens immobiliers situés à Arêches (3) et à la Pierre.

Proposition de nom pour l'opération immobilière d'habitat inclusif au sein du bâtiment de la pharmacie

Après avoir pris connaissance des propositions faites par Mme Fanny LE GUYADER, directrice de la SEM 4V, pour nommer la future résidence de 13 appartements locatifs dans le bâtiment de la pharmacie à Beaufort, le choix des élus se porte sur le nom « L'EPICEA »

Modification de l'aménagement de la forêt communale

La crise sanitaire en cours sur le périmètre de la forêt communale ne permet pas de suivre rigoureusement l'aménagement forestier. Dans l'attente d'une stabilisation de la situation, la commune de BEAUFORT demande que l'aménagement soit modifié pour les parties concernées par les dépérissements, dans le cadre de l'arrêté de modification collectif de crise. La gestion de la forêt sera adaptée selon les règles définies dans cet arrêté.

Le conseil autorise à l'unanimité cette modification.

Modification de la délibération de vente de terrain au col du Pré

Le Conseil valide à l'unanimité la modification apportée à la délibération n° 2 du 2 juillet 2018 par laquelle le Conseil a validé les modalités de vente de parcelles de terrain au col du Pré à M. Luc BLANC.

Avenant à la convention d'adhésion à la mission référent déontologue avec le Centre de Gestion

Le Conseil valide à l'unanimité la nouvelle convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu avec le centre de gestion.

INSTAURATION DE L'INDEMNITE SPECIALE DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT POUR LES AGENTS RELEVANT DU cadre d'emplois des agents de police municipale

Le Conseil valide à l'unanimité l'instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement au bénéfice des agents de la filière police municipale, ce dispositif ayant été modifié récemment.

MODIFICATION DE POSTE SERVICE SCOLAIRE

Considérant qu'un agent du service scolaire a fait valoir ses droits à la retraite progressive, le Conseil valide la création d'un poste d'adjoint technique principal à temps incomplet, ce au 01/02/2025.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS

- travaux : les appels d'offre pour la réhabilitation des 2 ponts au Planay est lancée avec une remise des candidatures au 3 mars 2025 ; les travaux de réhabilitation de la ferme de la Cayère en un espace muséal débuteront début mars 2025

-social : le Conseil d'administration du CCAS se réunira le 12 juin 2025, le repas des aînés aura lieu en juin 2025.

QUESTIONS DIVERSES

L'assemblée prend connaissance des informations suivantes :

- préparation des budgets 2025 (qui seront votés le 24 mars 2025): le tableau de programmation (PPI) sera envoyé à l'ensemble des élus la semaine prochaine ; une réunion de restitution de l'analyse financière est prévue le jeudi 6 février avec AGATE.

-la vente à l'OPAC du terrain communal situé aux champs à Beaufort a été signée le 3 février 2025 (montant de 50 000 € complémentaire de la vente à SULLY IMMOBILIER de 400 000 €)

-réunion du comité de pilotage du schéma directeur du réseau de chaleur : le projet de changement de la chaufferie et d'une extension mesurée du réseau est en cours de finalisation pour une inscription lors du BP 2025 ; les subventions seront sollicitées très prochainement.

-label Flocon vert : Mme Célia VIALLET, étudiante en master 1 gestion et évaluation des environnements montagnards à l'université Jean Jaurès de Toulouse effectuera un stage de 4 mois (d'avril à juillet 2025) au sein des services de la commune.

-le centre d'accueil et d'hébergement d'urgence a été ouvert à la salle des fêtes de Beaufort samedi 1^{er} février (suite à la chute de blocs rocheux à Moutiers sur la RN 90) : 70 personnes ont été hébergées à Beaufort (salle des fêtes et logements d'administrés).

-du premier bilan de la saison d'hiver et des perspectives de remplissage pour les vacances de février 2025,

-de l'actualisation du bilan des actions municipales depuis 2020 : il sera envoyé pour compléments à chaque élu,

-le conseil souhaite remercier le comité des fêtes d'Arêches pour l'organisation très réussie du festival les sommets du rire 2025,

Le Maire
The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Arêches. The seal features a central emblem with a figure and a star, surrounded by the text 'MUNICIPALITE D'ARECHES'. A handwritten signature in black ink is written over the seal.

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 24 FEVRIER
2025**